

PROCES-VERBAL No 11
de la séance du Conseil Intercommunal de l'ERM
mercredi 26 juin 2019
salle villageoise de Monnaz

Présidence

M. Jean-Michel DURUZ, Président, ouvre la séance à 20 h.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ERM ainsi qu'aux employés de l'ERM, et passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès verbal No 10 du 13 mars 2019
4. Election d'un membre du Comité de direction
5. Assermentation d'un membre du Comité de direction
6. Assermentation de nouveaux délégués
7. Communications du Bureau
8. Rapport de la Commission de gestion :
 - Sur les comptes de l'exercice 2018
 - Sur la gestion de l'exercice 2018
9. Elections statutaires :
 - a) du Président - *Lonay*
 - b) du Vice-président - *Vufflens-le-Château*
 - c) des scrutateurs
 - d) des scrutateurs-suppléants
 - e) la Commission de gestion pour l'exercice 2019
10. Communications du Comité de direction
11. Questions, vœux et divers

1. Appel

Il ressort de l'appel que 24 délégués sont présents.

Excusés : Mmes Sylvie PODIO et Mélanie BLANCHARD, déléguées de Morges, MM. Jean-Luc FIECHTER et Christian VIANDE, délégués de Clarmont, Philippe PERNET, délégué de Denens, Philipp GLOOR, délégué de Préverenges, Philippe HENRIOD, délégué de Vufflens-le-Château.

Absents : Mme Sara SPECKINGER LENOIR, déléguée de Chigny, M. Thi NGUYEN délégué de Préverenges, Reto DORTA, délégué de Tolochenaz, Luc BRETON, délégué de Vaux-sur-Morges.

(manquent un délégués pour Morges et un pour Denges)

Le quorum de 18 étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, le Président déclare l'assemblée ouverte.

Le Président excuse l'absence de M. Jérôme AZAU, membre du comité de direction jusqu'au 30 juin.
Le Président informe de la démission de M. Alain GOLAY, délégué fixe de Denges, suite à sa démission de la Municipalité. Il sera remplacé par M. Didier GALLAY, absent, donc assermenté à la prochaine assemblée.

2. A

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal No 10 du 13 mars 2019

Le Président relève que chacun a reçu le procès-verbal et que personne n'en demande la lecture, il ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote.

Le procès-verbal No 10 du 13 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

4.

Le Président informe que M. Jérôme AZAU étant démissionnaire de la Municipalité de Préverenges, il est également démissionnaire du Comité de direction de l'ERM. Selon le courrier reçu de la Municipalité de Préverenges, M. Alain GARRAUX serait candidat. Le Président demande à M. Alain GARRAUX si cela est bien le cas.

M. Alain GARRAUX, délégué fixe de Préverenges, confirme sa candidature.

Le Président demande s'il y a une autre candidature, ce n'est pas le cas, il demande si quelqu'un souhaite le vote à bulletin secret, tel n'est pas le cas, il passe au vote à main levée.

M. Alain GARRAUX est élu membre au Comité de direction depuis le 1^{er} juillet 2019 par applaudissement du Conseil intercommunal de l'ERM.

5.

Le Président invite le nouvel élu à s'avancer et prie l'Assemblée de se lever pour la lecture du serment.

M. Alain GARRAUX est maintenant assermenté et sera membre du Comité de direction dès le 01.07.2019.

Le Président informe que suite à cette élection, la commune de Préverenges devra nommer un nouveau délégué/une nouvelle déléguée fixe. Il ajoute que Morges devra également nommer un délégué/une déléguée variable pour remplacer Mme Katharina DELLWOO BAUER.

Mme Patricia DA ROCHA informe que Morges a nommé M. Francesco TRUDU comme délégué variable.

Le Président répond que le Bureau n'a pas reçu cette information.

6. Assermentation de nouveaux Conseillers

Le Président relève qu'il n'y a aucun nouveau Conseiller présent, ils seront donc assermentés le 26 septembre 2019 à 20h. à Lonay.

7. Communications du Bureau

Le Président informe que la prochaine séance du Conseil intercommunal de l'ERM aura lieu le 26 septembre 2019 à 20h. à la Maison des Pressoirs à Lonay.

8. Rapport de la Commission de gestion

• Sur les comptes de l'exercice 2018

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. Manuel ZENGER, délégué de Préverenges, pour la lecture des conclusions.

Le Président demande au Comité de direction s'il souhaite apporter des précisions sur les vœux et leur réponse. Ce n'est pas le cas.

Le Président explique que selon le règlement, il n'est pas voté sur les vœux, cependant, la Commission de gestion doit dire si elle admet les réponses apportées.

M. Manuel ZENGER, délégué de Préverenges, dit que les réponses sont admises.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le Président passe au vote sur le préavis 02/2019.

Les comptes de l'exercice 2018 sont acceptés à l'unanimité.

Le Président passe au vote à main levée sur la décharge du Comité de direction et de la Commission de gestion. Décharge est donnée avec une abstention.

Dans sa séance du 26 juin 2019, après avoir pris connaissance :

- du préavis No 02/2019 du Comité de direction,
- du rapport du Comité de direction sur les finances,
- du rapport de la Commission de gestion chargée de son étude,

DECIDE

- d'adopter les comptes de l'exercice 2018, le compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2018 tels que présentés par le comité de direction,
- de donner décharge au Comité de direction de sa gestion financière pour l'année 2018,
- de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

- Sur la gestion de l'exercice 2018

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. Manuel ZENGER, délégué de Préverenges, pour la lecture des conclusions.

Le Président dit que les vœux ont obtenus des réponses et demande si elles donnent satisfaction.

M. Manuel ZENGER répond que dans l'ensemble, elles donnent satisfaction mais qu'au vœu 3, la Commission de gestion invite le Conseil intercommunal à élargir le mandat de la Commission (groupe d'étude) qui étudie l'annexe 2 et sa clé de répartition pour voir la possibilité d'augmenter les pénalités.

Le Président résume disant que les réponses sont acceptées avec la recommandation au groupe de travail de reconsidérer les pénalités et ouvre la discussion sur le rapport de gestion.

M. Pierre-Marc BURNAND, délégué de Morges, relève que la Commission de gestion a produit deux rapports avec des conclusions différentes, à juste titre, mais qu'il est surpris de constater que les conclusions des deux rapports du Comité de direction sont les mêmes. Il dit que les conclusions à la page 51 du rapport de gestion ne sont pas justes et estime qu'il n'est pas nécessaire d'approuver deux fois les comptes.

M. Christian MAEDER répond que c'est ainsi depuis des décennies.

M. Pierre-Marc BURNAND souhaite que le Comité de direction prenne modèle sur les conclusions de la Commission de gestion, c'est-à-dire que sur le rapport des comptes, il soit question des comptes et que dans le rapport de la gestion, il ne soit question que de la gestion.

Le Président dit que le Comité de direction a pris acte et fera les adaptations nécessaires.

M. Joseph WEISSEN, délégué de Morges, souhaite discuter du vœu 3, qui n'est pas accepté par le Comité de direction.

M. Christian MAEDER dit que la réponse du Comité de direction au vœu 3 est négative, que le Comité préfère l'incitation à la punition, ce que serait l'augmentation des pénalités, d'ailleurs avec une incidence sur peu de communes et qu'il n'est pas possible de modifier la réponse à ce vœu. Le groupe de travail de l'annexe 2 pourrait tout au plus amener des arguments mais n'a aucun pouvoir décisionnel. Le Comité de direction tiendra cependant compte des remarques. Par rapport à la séparation des pouvoirs, il n'est pas possible de faire autrement.

M. Edmond PIGUET, délégué de Vufflens-le-Château, relève que les comptes ont déjà été votés.

M. Olivier CRETEGNY, délégué de Bussy-Chardonney, se dit à l'origine du vœu 3 et qu'il n'est pas satisfait de la réponse du Comité de direction. Pratiquement chaque année, au moment des orages, il a constaté qu'il fallait refaire des collecteurs parce que les couvercles se soulèvent, les stations de relevage ne fonctionnent pas bien car il y a trop d'eau. Même s'il y a peu de communes mauvaises élèves, il faut qu'elles soient pénalisées.

Le Président informe que selon la clef de répartition, la pénalité existe.

Le Président annonce que le règlement stipule que lorsqu'il y a désaccord entre le Conseil et le Comité de direction, il est passé au vote même si la discussion n'a pas eu lieu. Le Conseil devra voter sur le vœu 3, à savoir est-ce qu'il accepte la réponse du Comité de direction, ou s'il ne l'accepte pas.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, comprend la réponse du Comité de direction et explique que la Commission de gestion souhaite surtout que le groupe de travail sur l'annexe 2 étende son mandat par une réflexion sur ce sujet, car cela concerne avant tout le Conseil intercommunal de l'ERM.

Le Président répond que le vœu 3 tel que formulé ne demandait pas que le groupe de travail se penche sur cet aspect.

M. Olivier CRETEGNY précise que l'idée de donner ce mandat au groupe de travail sur l'annexe 2 a été donnée à la Commission de gestion par le directeur de l'ERM.

Le Président passe, au vu du désaccord, au vote sur la réponse du Comité de direction :

La réponse du Comité de direction est acceptée par 12 voix
refusée par 8 voix ; abstention 3 voix

Le Président suggère que pour développer plus loin, il faut présenter une motion au prochain Conseil.

Le Président ouvre à nouveau la discussion sur le rapport de gestion. La parole n'est plus demandée, il passe au vote sur le rapport de gestion 2018.

Le rapport de gestion est accepté par 21 voix
Abstention 2 voix

Le Président passe au vote sur la décharge donnée au Comité de direction.

La décharge au Comité de direction est acceptée par 22 voix
Abstention 1 voix

Dans sa séance du 26 juin 2019, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion 2018,
 - du rapport de la Commission de gestion,
- DECIDE

1. d'accepter ces rapports tels que présentés,
2. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2018,
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

9. Elections statutaires :

a) du Président - Lonay

Le Président informe que selon le tournoi, la présidence revient à la commune de Lonay. M. Michel BORBOËN, délégué de Lonay, ayant été élu Vice-président pour 2018-2019, le Président lui demande s'il est candidat à la Présidence.

M. Michel BORBOËN, délégué de Lonay, accepte d'être candidat.

Le Président demande s'il y a d'autre candidat, ce n'est pas le cas.

M. Michel BORBOËN est élu Président par applaudissement pour la législature 2019-2020.

b) du Vice-président - Vufflens-le-Château

Le Président informe que selon le tournoi, la vice-présidence revient à Vufflens-le-Château, qu'il a reçu un courriel de Vufflens-le-Château qui propose M. Philippe HENRIOD, délégué de Vufflens-le-Château. Bien qu'absent, M. Philippe HENRIOD se porte candidat à la vice-présidence.

M. Oscar GROS, délégué d'Echichens, dit que d'après les règlements des différentes associations, il n'est pas possible de nommer quelqu'un qui n'est pas présent.

Le Président dit que la commune de Vufflens-le-Château présente son candidat.

M. Joseph WEISSEN affirme qu'à Morges, les absents sont également élus.

Le Président demande s'il y a d'autre candidature, ce n'est pas, il passe au vote à main levée.

M. Philippe HENRIOD, délégué de Vufflens-le-Château, est élu Vice-président pour la législature 2019-2020.

c) des scrutateurs

Le Président précise que les scrutateurs ne peuvent être réélus deux années de suite et que MM. Pierre-André BRUCHEZ, délégué de Denges et Jean-Charles DETRAZ, délégué de Lonay sont sortants. Il demande aux scrutatrices-suppléantes si elles acceptent le poste.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, demande si en tant que membre de la Commission de gestion, elle peut tout de même faire partie du Bureau.

Le Président répond qu'il n'y a pas d'incompatibilité.

Mmes Eva FROCHAUX, déléguée de Morges et Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, acceptent, elles sont élues scrutatrices pour la législature 2019-2020 par applaudissement.

Le Président les félicite.

d) des scrutateurs-suppléants

Le Président demande s'il y a des candidats.

Mme Patricia CORREIA DA ROCHA, déléguée de Morges, se porte candidate.

Le Président demande à M. Jean-Charles DETRAZ, délégué de Lonay, s'il accepte d'être candidat.

M. Jean-Charles DETRAZ, délégué de Lonay, accepte.

Mme Patricia CORREIA DA ROCHA, déléguée de Morges, et M. Jean-Charles DETRAZ, délégué de Lonay, sont élus scrutateurs-suppléants pour la législature 2019-2020 par applaudissement.

Le Président les félicite.

e) la Commission de gestion pour l'exercice 2019

Le Président énumère la Commission de gestion précédente et demande si tous se représentent.

M. Michel BORBOËN, délégué de Lonay, ne se représente pas car il souhaite laisser sa place à un nouveau Conseiller.

Le Président demande une candidature pour le remplacer.

M. Oscar GROS, délégué d'Echichens, se propose.

Le Président passe au vote de la Commission de gestion pour l'exercice 2019 :

-
- M. Olivier CRETEGNY, délégué de Bussy-Chardonney
- M. Charles-Henri DE LUZE, délégué de Chigny
-
- M. Manuel ZENGER, délégué de Préverenges
- M. Olivier JEANNERET, délégué de Tolochenaz
- M. Jonathan LÜTHI, délégué de Yens

La Commission de gestion pour l'exercice 2019 ainsi formée est votée à l'unanimité à main levée.

10. Communications du Comité de direction

M. Christian MAEDER déclare que des communications écrites avaient été envoyées avec la convocation.

M. Christian MAEDER se réjouit d'un nouveau membre au Comité de direction et tient à remercier M. Jérôme AZAU, même s'il est absent, pour les quelques années passées dans le Comité. Il souligne qu'il avait de grandes compétences, en particulier dans la partie financière, mais qu'il ne doute pas qu'il en sera de même avec son remplaçant.

11.

Mme Patricia CORREIA DA ROCHA, déléguée de Morges, informe qu'elle a été nommée Présidente du groupe de travail qui s'est penché sur l'annexe 2, que les travaux sont terminés et qu'il y aura un rapport pour le Conseil du mois de septembre 2019.

M. Pierre-Marc BURNAND, délégué de Morges, relève que la séance de juin 2020 tombe en même temps que le Conseil de Morges. Il souhaiterait une concertation entre la Municipalité et le Comité de direction pour qu'il soit possible aux Conseillers de Morges d'assister aux deux Conseils.

M. Jean-Jacques AUBERT remarque qu'il y a conflit d'agenda et va voir comment faire avec le greffe.

Le Président constate que le mois de juin est très serré et plusieurs Conseils tombent souvent en même temps malgré qu'il y ait concertation entre les Communes et que les dates sont annoncées à la préfecture.

Mme Patricia CORREIA DA ROCHA relève que ça fait deux fois la même année pour la même Commune.

Le président demande si la parole est encore demandée, ce n'est pas le cas.

Le Président remercie pour la bonne tenue des débats, dit que c'est sa dernière séance de Présidence, certainement de sa carrière car cela fait 14 ans qu'il est au service de sa Commune Echichens. Il dit qu'il a eu du plaisir à être président, que c'était quelque chose de nouveau et d'intéressant mais se réjouit de revenir dans les rangs du conseil.

Le Président lève la séance à 20h.40 sous les applaudissements de l'Assemblée.

Le Président :



Jean-Michel DURUZ



La Secrétaire :



Monique ROBIN